car, alors, nous n'hésiterions pas à adopter rapidement le bill.

Des députés de l'arrière-ban de l'autre côté de la Chambre, ont fait quelques remarques sur notre opposition au bill. Je leur demande, et entre autres au député de Winnipeg-Sud (M. Osler): Pourquoi les cultivateurs de l'Alberta devraient-il produire du blé à un prix inférieur au coût de production pour alimenter les habitants de Calgary? Pourquoi les cultivateurs du Manitoba seraient-ils obligés de produire du blé à des prix inférieurs à leur coût de production pour nourrir les habitants de Winnipeg?

Je demande au ministre pourquoi il n'a pas prévu dans ce bill un régime à deux prix? Ceci tiendrait compte de l'augmentation des frais de la production et concorderait, dans une certaine mesure, au rapport coût-prix. C'est un argument que nous n'avons cessé de répéter mais le ministre ne nous a pas dit pourquoi il lui était impossible de prévoir une telle disposition.

Il est normal qu'on vende à un prix acceptable sa production ou le service qu'on assure. Les députés ont obtenu une augmentation de 50 p. 100 de leurs indemnités et pourtant on demande aux cultivateurs de produire du blé à un prix inférieur au coût de production. Je ne vois pas pourquoi nous n'amenderions pas le bill de manière à y introduire une disposition qui en tienne compte.

Au comité, le ministre est convenu avec moi que, si ce programme se déroule normalement, il sera nécessaire d'instituer parallèlement une forme d'assurance-récolte. Le LAAP prévoyait non seulement des revenus mais également une certaine assurance-récolte. Ce bill ne prévoit que le revenu. S'il prévoyait également l'assurance-récolte nous serions plus disposés à l'approuver.

Voilà deux points. En voici un troisième: les revenus doivent accuser une baisse dans la région des Prairies avant qu'on puisse faire tout paiement. Je demande à ceux dont la région compte des usines ce qu'ils penseraient du gouvernement s'il disait: toutes les usines de votre région devront fermer avant que quiconque puisse toucher des prestations d'assurance-chômage. C'est pourtant ce que sous-entend le bill. Je vous le demande de nouveau: n'est-ce pas une absurdité?

Sur une base régionale, le programme pourrait être beaucoup plus avantageux qu'il ne l'est actuellement. Permettez-moi de vous donner un exemple. J'ai des producteurs de colza dans ma région. Certains coins de terre sont particulièrement propices à la culture du colza et, l'année dernière, un certain nombre d'agriculteurs ont obtenu une moisson évaluée à \$100 l'acre. Si des versements avaient été faits en vertu de la mesure législative à l'étude, ils auraient touché de l'argent en plus de ces \$100 l'acre. Je ne crois pas qu'il devrait en être ainsi. Par contre, les cultivateurs qui connaissent une année désastreuse pourraient n'avoir droit à aucune prestation. Cette année, par exemple, il y a des cultivateurs dans certaines régions où se cultive le colza ayant perdu toute leur récolte qui a été détruite par les légionnaires. Si la récolte avait été assez bonne dans le reste de la région, ces cultivateurs n'auraient pas reçu le moindre cent suivant les propositions du ministre.

C'est le genre d'objections que nous soulevons au sujet du programme proposé. Il faudrait étudier certains points pratiques. Apparemment, le ministre n'y a même pas songé. Il ne m'écoute pas. Je ne parle pas dans l'abstrait; je parle des cultivâteurs qui ont eu à souffrir de la mauvaise gestion de ce gouvernement. J'ai proposé que le ministre étudie certains de ces problèmes, mais je ne pense pas qu'il l'ait fait.

• (9.40 p.m.)

Puis-je soulever une autre question avant de me rasseoir. Si j'étais un fermier déjà dans les dettes, ne gagnant rien, le plan que le ministre envisage pourrait me coûter \$300 de plus, augmentant mon déficit d'autant. Et rien ne me prouve que ce plan me rapporterait 5c. Je demande à l'honorable député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride) s'il est retourné dans sa circonscription et s'il a expliqué ce plan à ses fermiers. S'il l'avait fait, je pense qu'il considérerait ce plan sous un jour complètement différent.

Si on tenait compte de certains des points que j'ai fait valoir et si on amendait ce programme, il serait accueilli avec beaucoup d'enthousiasme de ce côté-ci de la Chambre. Nous serrerions la main du ministre et nous le féliciterions de son bon sens et de sa bonne volonté politique à résoudre ces problèmes qui assaillent les cultivateurs des Prairies.

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, on a répété à maintes reprises ce soir que le concept fondamental de ce projet de loi avait la faveur des députés de ce côté-ci de la Chambre, à savoir la stabilisation des revenus pour les fermiers de l'Ouest. Ce sont les détails de ce plan et la manière dont il est mis en vigueur par ce projet de loi qui ne nous conviennent pas, et il me semble que nos raisons sont légitimes.

Au cas où les députés d'en face n'auraient pas très bien saisi, un des buts de l'amendement inscrit au nom du député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave), est de rattacher les paiements de stabilisation prévus dans ce projet de loi au revenu agricole net plutôt qu'au revenu agricole brut. Pour cette raison, l'amendement prévoit que l'augmentation des prix de revient soit déduite du prix d'achat du grain pour fixer le produit de la vente du grain.

Le sous-amendement présenté par le député de Skeena (M. Howard) clarifie cet amendement en établissant comme année de base aux fins du calcul de l'augmentation de production, l'année agricole se terminant le 31 juillet 1970. C'était un éclaircissement nécessaire. Comme le ministre l'a dit, l'amendement d'origine était probablement moins précis qu'il aurait dû l'être à ce propos, et c'est la raison pour laquelle le député de Skeena a présenté son sous-amendement.

Cela étant dit, le ministre a indiqué cet après-midi que le sous-amendement aurait pour conséquence éventuelle, du fait de la façon dont le principe du produit de la vente du grain est utilisé dans les articles 4 et 5 du bill, de réduire les paiements à certains cultivateurs. Cela pourrait se produire. Sur ce, il a conclu, et très justement, que tel n'était pas l'objectif de ce sous-amendement. Il a déclaré que, pour cette raison, le sous-amendement confondait les choses et que, par conséquent, il n'était pas digne d'être appuyé.

J'estime que cette façon de raisonner, venant de la part d'un ministre dans un débat comme celui-ci où il est parfaitement clair que l'opposition veut un plan basé sur le revenu net, constitue une dérobade. Le ministre sait que l'objectif de cet amendement est de modifier le bill et de fonder le plan sur le revenu net plutôt que sur le revenu brut. Il sait que si ce principe était accepté par la Chambre, il n'y aurait aucune difficulté à apporter au bill les amendements qui en découlent afin de s'assurer qu'il atteint son premier objectif. Ce que nous discutons ici, c'est le principe du revenu agricole net comparativement au revenu brut comme assise du plan. Le ministre le sait